



SA FEDER FRANC AIKIDO AIKI B
11 RUE JULES VALLES
75011 PARIS 11

Votre agent général :

MM NERESTAN ET NERESTAN
6 COURS GOUDOULI
31130 QUINT FONSEGRIVES
Tél : 05 61 20 05 00
Fax : 05 62 71 04 85
Email :
AGENCE.NERESTANQUINT@AXA.FR

Portefeuille n° 0031085144

Vos références :

Contrat n° 7636992704
Client n° 3850586104

Rappel des Conditions générales des Contrats d'assurance de Responsabilité Civile (Article 9.4.2 des conditions générales AXA)

EXCLUSION LES DOMMAGES IMPUTABLES A LA VIOLATION DELIBEREE DES REGLES PARTICULIERES DE SECURITE ET DE PRUDENCE IMPOSEES PAR UNE LOI OU UN REGLEMENT.

En l'espèce : l'Arrêté NOR: SSAS2007753A du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, pris en application de la loi sur l'état d'urgence Loi n°2020-290 du 23 mars 2020, JORF du 24 mars 2020 :

Art. 1. - I. - Afin de ralentir la propagation du virus covid-19, les établissements relevant des catégories mentionnées à l'article GN1 de l'arrêté du 25 juin 1980 susvisé figurant ci-après ne peuvent plus accueillir du public jusqu'au 15 avril 2020 :

- (...)« - au titre de la catégorie P : Salles de danse et salles de jeux ;
- (...)« - au titre de la catégorie X : Etablissements sportifs couverts ;
- (...)« - au titre de la catégorie PA : Etablissements de plein air ;

ETANT PRECISE QUE CES DATES SONT PROROGES PAR VOIX D'ARRETE.

Ce dont acte ne déroge en rien aux autres clauses et conditions du contrat.
Fait à QUINT FONSEGRIVES, en triple exemplaire,

Le 5 mai 2020

Pour la société